

Carthage, et l'anéantissement final de Carthage, qui aurait donné lieu à quelques larmes de Scipion. À ce sujet, l'auteur écrit : « Nous nous rangeons à l'avis de H. H. Scullard qui suppose que tout cet acharnement contre cette vieille ville a provoqué chez Scipion une exaltation mentale et/ou une crise émotive et psychologique profonde » (p. 140). Le chapitre se termine par un examen des relations entre Caton l'Ancien et Scipion Émilien, qui furent cordiales « en dépit d'une divergence de vue quant à la portée de l'hellénisme en Méditerranée » (p. 147), et par des considérations sur le sort de Carthage, pour lequel « la légende s'est inextricablement mêlée à l'Histoire » (p. 152). Dans la conclusion du livre (p. 155-158), Chr. Burgeon revient sur le redressement économique de Carthage après la deuxième guerre punique – qui a pu susciter les inquiétudes des Romains et les inciter à intervenir militairement –, les rôles joués par Caton et par Scipion, l'idéalisation de ce dernier par les auteurs de l'Antiquité, et les conséquences de la disparition de Carthage pour la République romaine. Tout au long de l'ouvrage, l'on peut apprécier la simplicité et la clarté de la langue utilisée par l'auteur et sa présentation accessible de problèmes parfois complexes, par exemple les causes du déclenchement de la guerre, la comparaison d'auteurs anciens présentant des points de vue différents, ou encore la confrontation de textes anciens à des données archéologiques. Les limites du livre et la méthodologie de l'auteur sont parfaitement définies : dès l'introduction, Chr. Burgeon explique clairement sa volonté d'envisager la troisième guerre punique sous ses différents aspects, et le lecteur peut constater qu'il recourt à tous les types d'auteurs et, plus généralement, à tous les types de sources pour accomplir sa tâche. En conclusion, cet ouvrage est une vraie réussite, une synthèse qui s'impose comme une référence pour tous ceux qui s'intéressent aux derniers jours de Carthage. Julien DELHEZ

Adalberto GIOVANNINI, *Les institutions de la République romaine des origines à la mort d'Auguste*. Bâle, Schwabe, 2015. 1 vol. 15,5 x 23,5 cm, 245 p. (SCHWEIZERISCHE BEITRÄGE ZUR ALTERTUMSWISSENSCHAFT, 42). Prix : 78 CHF. ISBN 978-3-7965-3458-4.

Il est rare, dans l'énorme production scientifique actuelle, de pouvoir saluer un ouvrage qui comble une lacune importante de la littérature de base. C'est le cas avec le manuel que nous offre A. Giovannini qui propose la première synthèse en langue française consacrée aux institutions romaines républicaines qui tient compte des avancées de la recherche depuis près d'un siècle. Depuis la monographie de L. Homo en 1927, les historiens, en ce compris les étudiants débutants, ont dû s'informer d'une matière aussi complexe dans une langue étrangère, dont l'expression elle-même recourt à des termes compliqués et à des structures de phrase nuancées qui souvent obscurcissent le propos. C'est donc en termes de félicitations que nous traiterons de ce volume au contenu exprimé de manière limpide par un des meilleurs connaisseurs de la matière. L'ouvrage se divise en trois parties clairement distinctes : une présentation relativement théorique des institutions romaines structurées de manière à la fois thématique et chronologique, des origines obscures au début du Principat, suivie d'une histoire de ces mêmes institutions pendant la même période cette fois d'un point de vue essentiellement chronologique. Enfin un « état des recherches », plus

bref, analyse et met en parallèle complémentaire les principales références bibliographiques sur chacun des épisodes étudiés et en propose une critique courte mais solide. Une caractéristique générale doit être d'emblée soulignée : les deux parties principales procurent des notes exclusivement destinées aux sources anciennes, il n'y a aucun exposé des théories diverses qui s'opposent, aucune historiographie ni aucune bibliographie. Celle-ci, très sélective, est entièrement reléguée en troisième partie et ensuite dans une rubrique spéciale. C'est dire que l'auteur a choisi son interprétation des données antiques, sa version des faits et l'expose de manière claire sans jargon inutile. Tous les éléments institutionnels sont définis, y compris dans leur évolution, de la « simple » notion de « citoyen » aux complexes aménagements introduits par Auguste pour légitimer son pouvoir. À maints endroits, on se prend à penser que le propos est simplificateur mais l'ouvrage doit bien être compris comme une introduction à de difficiles problématiques imbriquées, dans l'idée que les notions de base doivent être parfaitement maîtrisées dans un premier temps avant de se lancer dans des variantes, des nuances ou des controverses. Ce point de vue peut-être un peu trop « lisse » permet aussi à l'auteur de ne pas s'engluer dans la polémique entre défenseurs d'une Rome vaguement démocratique où les citoyens ont réellement un mot à dire, et la tendance entièrement oligarchique qui explique l'histoire romaine par des factions et des luttes entre ces factions rivales et familiales – et de ne pas prendre parti. Mais c'est aussi un point de vue qui élague toute tendance à l'explication idéologique, la « lutte des classes » étant explicitement limitée aux luttes des débuts de la République entre patriciens et plébéiens, et complètement absente de l'évolution des institutions sous l'influence des « *populares* ». D'ailleurs ces termes d'optimates et de populaires sont bannis. L'auteur expose de manière aseptisée des institutions et non des idées politiques, des faits et non des explications et des théories. Aucune idéologie, aucune mention de la notion de souveraineté du peuple. Cela tient quand même un peu du jeu de l'équilibriste quand on aborde la partie « histoire » des institutions. En effet, décrire le dernier siècle en termes d'« effondrement des institutions républicaines » sans poser la moindre question sur les causes et les motivations est un peu surprenant, un peu décevant. Pourtant, on trouve sous sa plume une condamnation sévère de l'atteinte au droit « constitutionnel » par Scipion Nasica en 133, jugée plus grave que les inconstitutionnalités de Ti. Gracchus, une sévérité fondée sur les seuls éléments juridiques, et rarement lue. Pourtant, aucune question sur le pourquoi de ces attitudes tranchées ni sur l'enjeu de ces combats fratricides. Une autre difficulté peut apparaître pour comprendre certaines évolutions en l'absence de mise en contexte des différentes composantes de l'histoire. Ainsi, pour la définition des patriciens par rapport aux plébéiens, ce seraient des « pères de famille » sans citer aucun autre critère de richesse, d'origine, de type d'occupation (p. 28), tandis que la plèbe serait la « masse des pauvres » habitant Rome : cela paraît un peu court et peu clair car les pauvres aussi ont des « pères de famille » ; quel élément de différenciation veut-on énoncer ? De même, pour le chapitre « l'urbanisation de Rome » où il est question de l'afflux des citoyens romains dans la capitale sans avoir évoqué la conquête de l'Italie et sans date même approximative (p. 111) : d'où viennent-ils ? Des raccourcis aussi laissent un peu perplexes, une fois encore en l'absence de critique historique : pourquoi la création du collège des censeurs doit-elle être mise directement en relation avec le changement de dénomination des magistrats supérieurs, de *praetores* à

*consules* (p. 117) ? Assimiler ordre équestre et publicains (p. 136), est-ce tout à fait correct ? Il faut donc bien se souvenir que l'ouvrage n'est pas une histoire générale de la République mais une synthèse des institutions, y compris dans leur mise en œuvre sur le terrain chronologique. Une autre synthèse, d'histoire politique et militaire cette fois, s'impose sur le bureau du lecteur pour établir les relations indispensables. Un peu différent est l'« état des recherches », où des problématiques choisies sont traitées brièvement avec une sélection de titres commentés, un chapitre qui ouvre des perspectives, qui met en parallèle des théories et des interprétations divergentes et qui donne accès à des questionnements vastes ou pointus qui brisent un peu la couche de vernis qui enferme les descriptions précédentes. Au total, donc, un livre excellent qui restera longtemps une référence de base, une somme d'informations et de sources qui éclairera des recherches, une introduction aussi à des notions complexes et indispensables à la pensée critique qui pourrait, qui devrait, devenir un livre de chevet pour tous les historiens de Rome.

Marie-Thérèse RAEPSAET-CHARLIER

Yann BERTHELET, *Gouverner avec les dieux. Autorité, auspices et pouvoir, sous la République romaine et sous Auguste*. Paris, Les Belles Lettres, 2015. 1 vol., 448 p. Prix : 27,50 €. ISBN 978-2-251-30001-6.

Dans ce livre dense issu d'une partie de sa thèse de doctorat, Y. Berthelet traite, comme le sous-titre de l'ouvrage l'indique, des rapports entre autorité (*auctoritas*) et pouvoir (*potestas*) à Rome, sous la République et sous Auguste, à partir de la question des auspices (*auspicia*). Posé dans l'introduction générale (p. 15-32), le point de départ de l'ouvrage est le binôme *auctoritas* / *potestas*, emprunté aux travaux de H. Arendt (« Qu'est-ce que l'autorité ? », 1972) : à Rome, fonctions d'autorité et de pouvoir étaient à la fois exclusives et complémentaires, et à l'articulation de ces fonctions se trouvait le « nœud gordien » des auspices. Un magistrat romain, détenteur de *potestas* (*cum* ou *sine imperio*), devait en effet s'assurer, avant d'accomplir un acte public, de l'accord de Jupiter. Il le faisait par un rite divinatoire, la prise d'auspices (*auspicia*). La *potestas* du magistrat se trouvait ainsi « augmentée », c'est-à-dire actualisée et légitimée, par l'*auctoritas* jovienne. Cette articulation institutionnelle fondamentale *auspicium* / *potestas* / *auctoritas*, qui constitue le fil directeur de l'ouvrage, est au centre de la deuxième partie (« II. *Potestas-auspicium* versus *Auctoritas*. Du contrôle du pouvoir par l'autorité », p. 143-283). Y. Berthelet souligne ensuite la nécessité de prendre en compte, dans cette problématique institutionnelle, « l'incarnation sociologique » de ces notions, en l'occurrence le lien ancien et profond entre *auctoritas*, auspices et aristocratie patricienne (p. 24). C'est l'objet de la première partie du livre (« I. Le monopole patricien sur les auspices », p. 33-141). S'esquisse ici, en fait, un trait général de l'enquête, qui adopte tantôt une perspective synchronique – définir des articulations structurant juridiquement et symboliquement les institutions romaines –, tantôt une perspective diachronique – montrer comment ou pourquoi ces articulations se forment (avec le patriciat et la plèbe en particulier) puis se transforment (à la fin de la République et avec Auguste). Un bilan historiographique (p. 25-27) inscrit la démarche de l'auteur dans le double cadre de l'approche institutionnelle traditionnelle et des apports récents de la sociologie et de